

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Développement des Ressources

Direction des Achats,
Transports et Moyens

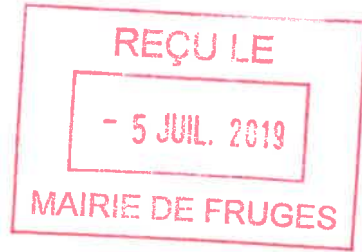
Service de la Gestion
des Transports et du
Parc des Véhicules

Bureau de
l'Organisation des
Transports

Dossier suivi par :

Davy LE BERRE
Tél : 03.21.21.67.76
le.berre.davy
@pasdecals.fr

Hélène LEVEQUE
Tél : 03.21.21.79.31
leveque.helene
@pasdecals.fr



Monsieur Jean-Marie LUBRET
Maire de FRUGES
Mairie de FRUGES
Place du Général de Gaulle
62310 FRUGES

Objet : MERcredis de l'été

Monsieur le Maire,

En 2014, le Département a lancé l'opération « MERcredi tous à la plage », permettant à tous les habitants du Pas-de-Calais de prendre l'autocar au départ de plusieurs villes du Département à destination des plages de la Côte d'Opale chaque mercredi pendant l'été. Au regard du succès remporté, le Département a renouvelé l'opération sous le nom « MERcredis de l'été » jusqu'en 2017.

Devant le succès de la formule et les nombreuses interrogations qu'a suscité l'arrêt de la mesure suite au transfert de la compétence transports à la région Hauts-de-France, la majorité départementale a fait le choix de relancer cette opération pour la période estivale 2019.

Ainsi, les habitants pourront au cours des prochaines semaines réserver, via un numéro de téléphone dédié, un aller-retour gratuit vers la plage, un site touristique ou culturel du Département chaque mercredi des vacances scolaires estivales. Au total, 56 itinéraires seront proposés.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que votre commune est positionnée parmi les itinéraires proposés, à savoir :

Le 7/08/2019 et le 14/08/2019:

Itinéraire :

42. SAINT-POL-SUR-TERNOISE → FRUGES → ETAPLES → STELLA-PLAGE

Le 21/08/2019 et le 28/08/2019:

Itinéraire :

56. SAINT-POL-SUR-TERNOISE → FRUGES → SAINTE-CECILE

Afin de diffuser l'information aux habitants de votre commune, des supports de présentation vous seront transmis courant juin afin de les mettre à disposition dans les lieux que vous jugerez appropriés.

Toutes les informations sur les 56 itinéraires proposés seront également disponibles sur le site internet du Département : www.pasdecals.fr.

Au-delà de ces dispositions pratiques je tenais à vous informer du choix politique de permettre la découverte, au bénéfice du plus grand nombre, des espaces de loisirs, des lieux de culture aussi et des sites remarquables de nos territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY